

Bd de la Woluwe 58 Woluwedal
Bruxelles 1200 Brussel
Tel. : +32 (0) 2 373 00 00
Fax : +32 (0) 2 373 00 10
R.P.M. – R.P.R. Bruxelles
T.V.A. – BTW BE 0 426 184 049

Bruxelles, le 27 février 2018

Cher Actionnaire,

Concerne: Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2018 à 9h30

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** des actionnaires de notre société qui se tiendra le **29 mars 2018 à 9h30** au siège social de Cofinimmo, Boulevard de la Woluwe, 58 à 1200 Bruxelles, pour délibérer sur l'ordre du jour disponible sur notre site internet <http://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez trouver sur notre site internet :

1. Le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 559 du Code des Sociétés ;
2. Le rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive au 31 décembre 2017 de la société Cofinimmo SA dans le cadre de la proposition de modification de l'objet social ;
3. Une annonce de participation ;
4. Une procuration ;
5. Un formulaire de renseignements.

Il est rappelé que pour pouvoir être adoptées, la proposition A3 de l'ordre du jour requiert un vote à la majorité des quatre cinquièmes des voix émises à l'Assemblée et les propositions B et C de trois quarts des voix émises à l'Assemblée.

Dans l'hypothèse où l'assemblée du **29 mars 2018** ne recueillerait pas le quorum de présence légalement requis, une deuxième assemblée sera organisée au siège social le **9 mai 2018 à 17u00**, pour délibérer sur le même ordre du jour. Pour assister à cette assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques van Rijckevorsel
Président du Conseil d'Administration